

De Par le Roy

Nostre auctorité, scet, scet que nostre aduocement a la couronne
la France estoit en guerre ouuverte avec l'Espagne, que l'on y principal
sœur de la Reine nostre sœur honnorable dame, Reine, prindant
nostre minceur, ou en d'aprouver la Paix a nos Rois, et a
Cout la Christianité, et que d'après nostre mariage nous nausent
tun obvia de ce qui estoit en nostre promission pour faire. Rester
C. de l'ame que d'un par les serments de l'aprouver, avec l'au
quante plus les troubles et diuisions existant dans nostre état,
Cout pour ayau plus a la diuine bonte de nous donner le
Luce, et que nous pourrions espérer tant pour le rétablissement
de l'atmosphère dans nostre royaume que pour la réputation
de nos armées au dehors nous auons pour reconnoissance de
Cout de l'indivision pour l'un, avec plus de égalité qu'aprouver
la conclusion de la Paix, et ayau en fait d'un ouuverture
d'une confession ou courtoisie d'un Prince, Pour en l'effort
nous y auons mis nosse sœur et ses et ses ames, Courtois le
Cardinal Maxime, avec tout promission de la conclusion, et c.
qui a fait avec tant de elle, de poudron et de poudron
qui a non sullen un avertissement et signe le fait de Paix entre
cette Couronne et celle d'Espagne, mais aussi mal, courtois
d'un mariage entre nostre sœur et ses et ses ames, Courtois la
sœur d'un infante d'Espagne pour établir le Royon
dans nostre royaume, de plus de d'un, et comme ce boud
ouuerture, et l'important a nosse sœur et que nous d'un ou
que l'ing. en ait connoissance nous donne aduocement
l'acte de publication, qui nous d'un ou en l'effort et nous

Amiral

Vol. 100

Faisons cette lettre pour vous dire qu'au lieu que vous
pauvre peuple, vous ayez à faire, par l'ad. publicat. d'une
toute les lettres de l'ordonnance de l'ordonnance, d'ordonne que
nous devons en faire le gouvernement ne faire rien au point de
un report de la tranquillité publique à quoi nous vous
recommandons de faire la main de la loi, de la loi de
Celle charge, si ne faire autre par l'ordonne!
plains donne à dix le 10 de Mars 1660.

Louis

Lomenie